

## Procès-verbal des délibérations du bureau syndical

*Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.*

	Séance du jeudi 20 janvier 2022 à 16h	N° Délibération	DBS-2022-I-01
<b>Convocation</b> <b>13/01/2022</b>	En visioconférence	PJ	

<b>Présents</b>	<b>16</b>	Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Alain FUCHS, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.
<b>Membres en exercice</b>	<b>17</b>	

<b>Excusés</b>	<b>1</b>	M. André ERBS.
----------------	----------	----------------

## ORDRE DU JOUR

DBS 2022-I-01 Défi mobilité « J'y vais ! » - Edition 2022

DBS 2022-I-02 Attribution d'une subvention forfaitaire à l'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave

Séance du jeudi 20 janvier 2022 à 16h

*Visioconférence*

**Délibération DBS n°2022-I-01 : Défi mobilité « J’y vais ! » - Edition 2022**

---

**Rapport présenté par Mme Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente.**

La mobilité durable est un des axes forts du plan-climat-air-énergie territorial (PCAET) de l’Alsace du Nord. Une action de sensibilisation à l’ecomobilité et de mobilisation des acteurs du territoire est inscrite dans « l’axe 1. Vers un territoire plus sobre - orientation 1.3 Se déplacer autrement ».

Au titre des actions de sensibilisation tendant au changement des comportements pour passer de la voiture individuelle à des modes de déplacement alternatifs plus vertueux sur le plan environnemental (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage...), le défi « AU BOULOT J’Y VAIS AUTREMENT » et sa déclinaison scolaire « A L’ECOLE J’Y VAIS AUTREMENT » connaissent une participation grandissante au fil des années. 29 territoires partenaires du Grand Est y ont participé en 2021.

L’organisation et les outils d’animation et de communication du défi sont, chaque année, mutualisés pour les collectivités et territoires participants. En 2020, l’ADEME s’est engagée pour 3 ans à soutenir financièrement l’organisation du défi et a missionné l’association VELO ET MOBILITES ACTIVES GRAND EST pour coordonner, organiser et animer le défi et ses déclinaisons à l’échelle du Grand Est. Le reste du cofinancement est assuré par les territoires partenaires.

Le PETR a repris et poursuivi la participation de l’Alsace du Nord au défi depuis 2020. Vingt et un employeurs de l’Alsace du Nord ont participé à l’édition 2021 pour un total de 400 salariés participants et 75 000 km alternatifs parcourus. Un collègue a également participé au défi.

Il est proposé que le PETR poursuive son engagement et soit l’une des structures de mise en œuvre de l’édition 2022 du Défi « AU BOULOT, J’Y VAIS AUTREMENT » et sa déclinaison scolaire et qu’il conclue pour 2022, comme les autres territoires partenaires, une convention de partenariat avec l’association VELO ET MOBILITES ACTIVES GRAND EST, sur la base d’une contribution forfaitaire de 1 500 euros comme participation aux frais mutualisés d’organisation du défi, correspondant à la catégorie des territoires incluant une communauté d’agglomération.

Le budget prévisionnel 2022 de l’action pour le PETR de l’Alsace du Nord est de 5 000 €, comprenant la contribution forfaitaire à l’association VELO ET MOBILITES ACTIVES GRAND EST, l’achat complémentaire de goodies et des évènements d’animation locale.

Séance du jeudi 20 janvier 2022 à 16h

Visioconférence

**Délibération DBS n°2022-I-01 : DEFI MOBILITE « J'Y VAIS ! » - EDITION 2022 (SUITE)**

**DECISION**

Le Bureau syndical,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu la délibération du Comité syndical n°2019-II-03, en date du 11 avril 2019, engageant l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération n° CS 2021-I-08 du 11 février 2021 validant les éléments de la stratégie du PCAET de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération n° CS 2021-II-04 du 11 septembre 2021 arrêtant le projet de PCAET de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération BS n°2020-II-01 du bureau syndical en date du 02 avril 2020 proposant que le PETR de l'Alsace du Nord soit l'une des structures de mise en œuvre du Défi « Au boulot, j'y vais autrement »,

Considérant que cette action s'inscrit dans l'axe « vers un territoire plus sobre » et l'orientation « se déplacer autrement » du PCAET,

A l'unanimité,

**Décide la participation du PETR à l'édition 2022 du défi « J'Y VAIS ! ».**

**Autorise le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer avec l'association VELO ET MOBILITES ACTIVES GRAND EST une convention de partenariat pour l'organisation, la coordination et l'animation mutualisée du défi à l'échelle du Grand Est, avec une contribution financière du PETR de l'Alsace du Nord à hauteur de 1 500 euros pour l'édition 2022.**

**Valide le budget prévisionnel global d'animation à hauteur de 5 000 € pour l'édition 2022 du défi en Alsace du Nord.**

Affiché au siège du PETR, le

21/02 2022

Pour ampliation

Pour extrait conforme,

Marie-Odile Becker  
Vice-Présidente

## Procès-verbal des délibérations du bureau syndical

*Délibérations prises en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'agissant notamment de l'organisation des assemblées délibérantes et de la validité de leurs décisions.*

	Séance du jeudi 20 janvier 2022 à 16h	N° Délibération	DBS-2022-I-02
<b>Convocation</b> <b>13/01/2022</b>	En visioconférence	PJ	

<b>Présents</b>	<b>16</b>	Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Alain FUCHS, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.
<b>Membres en exercice</b>	<b>17</b>	

<b>Excusés</b>	<b>1</b>	M. André ERBS.
----------------	----------	----------------

## ORDRE DU JOUR

- DBS 2022-I-01 Défi mobilité « J'y vais ! » - Edition 2022
- DBS 2022-I-02 Attribution d'une subvention forfaitaire à l'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave

Séance du jeudi 20 janvier 2022 à 16h

Visioconférence

**Délibération DBS n°2022-I-02 : Attribution d'une subvention forfaitaire à l'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave**

**Rapport présenté par Mme Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente.**

Dans le cadre du déploiement du dispositif Oktave, la SEML Oktave met à disposition des territoires volontaires, les services d'un conseiller Oktave dont la mission est de développer et d'accompagner les projets de rénovations énergétiques performantes des maisons individuelles et des petites copropriétés.

En vertu de la convention de partenariat signée entre le PETR de l'Alsace du Nord et la SEML Oktave, un conseiller Oktave est en place sur l'ensemble du PETR de l'Alsace du Nord et mène sa mission en coopération avec les conseillers FAIRE d'Alsace du Nord.

Pour impulser le dispositif devenu payant pour le propriétaire et encourager le nombre de mises en chantier en Alsace du Nord, le PETR de l'Alsace du Nord soutient l'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique performante, par l'octroi d'une subvention forfaitaire aux propriétaires.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire aux propriétaires d'une maison en Alsace du Nord ayant signé un contrat de services Oktave, de 1 000 euros pour l'accompagnement avancé de 4 lots de travaux énergétiques.

**DECISION**

Le Bureau syndical,

A l'unanimité,

Vu la délibération n° CS 2020-III-06 du 17 décembre 2020 portant sur la mission d'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave et l'évolution tarifaire des aides forfaitaires ;

Considérant que le PETR de l'Alsace du Nord souhaite mettre en place une aide à l'accompagnement afin d'impulser les rénovations énergétiques, conformément à la stratégie poursuivie dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord ;

**Accorde** une subvention forfaitaire de 1 000 € pour l'accompagnement Oktave d'une rénovation énergétique à Madame Madeleine et Monsieur Jean-François GINTHER demeurant 4 rue du presbytère 67160 CLEEBOURG.

**Charge M. le Président, ou le Vice-Président par délégation, des formalités afférentes à la présente décision.**

Affiché au siège du PETR, le

21/02/2022

Pour ampliation

Pour extrait conforme,

Marie-Odile Becker  
Vice-Présidente